

Fédération  
des CPAS

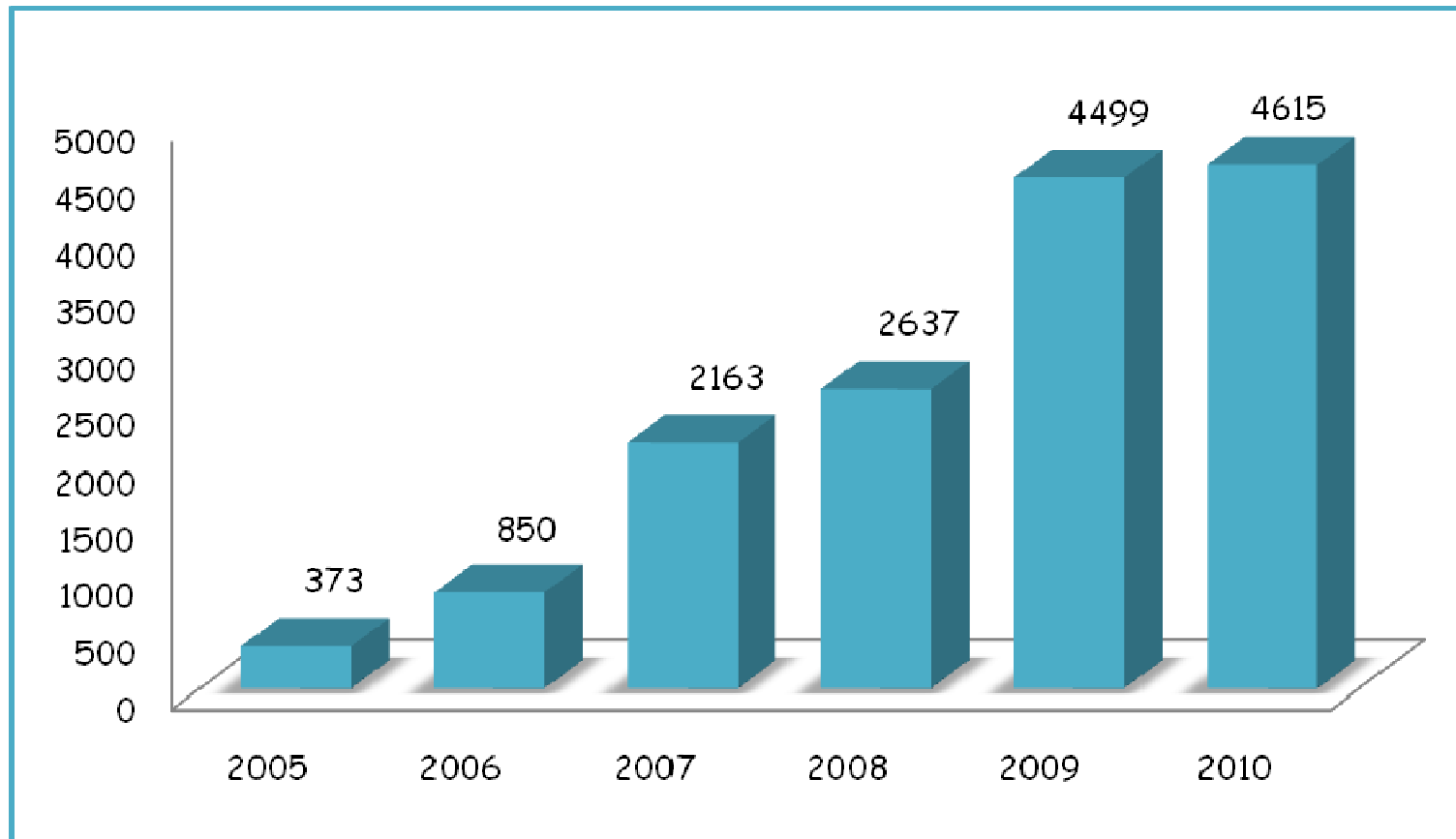


# L'Onem sanctionne, le CPAS paie

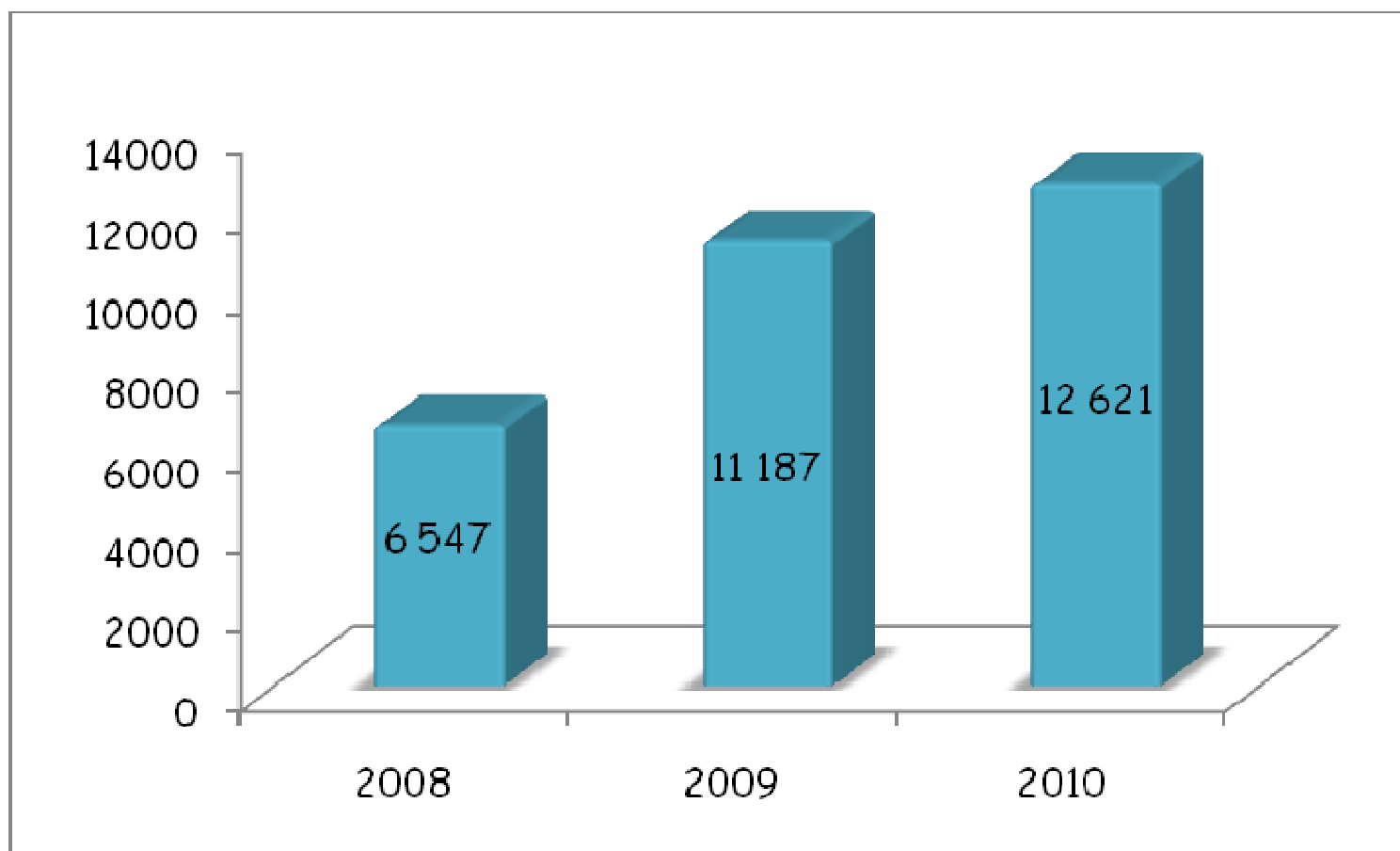
Conférence de presse  
Namur - 12 juillet 2011

**Ricardo Cherenti,**  
Chef du Service Insertion socio-  
professionnelle

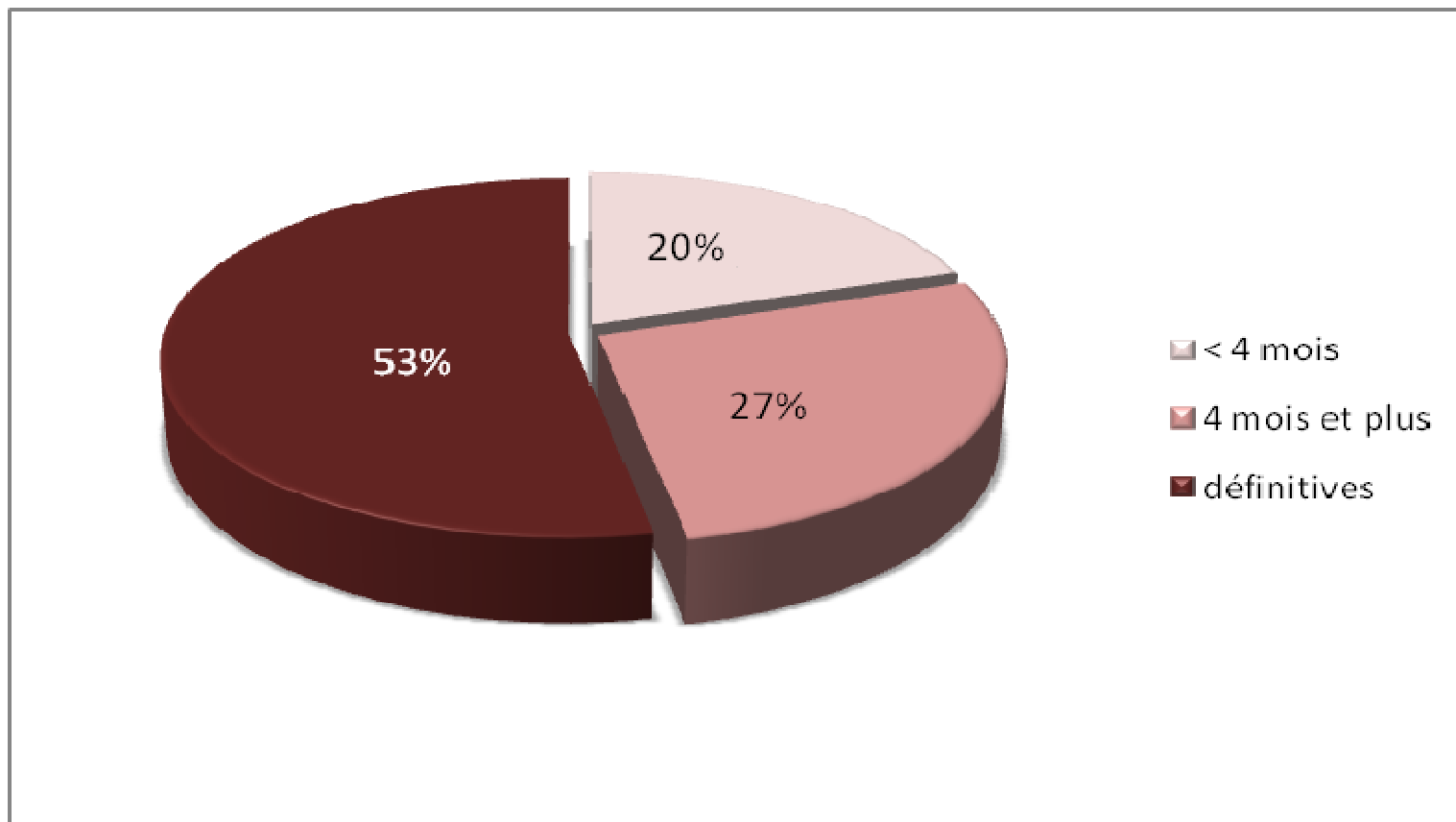
# Le nombre de dossiers à un moment précis



## Le flux annuel



# Durée de sanction



# Le public

- 50,6 % d'hommes / 49,4 % de femmes
- La grosse majorité est âgée de 18 à 35 ans
- Niveau scolaire: très faible
- 13 % cohabitants  
34 % isolés  
49 % familles monoparentales

# A propos des règles de l'Onem

- Application froide et aveugle des règles
- Indisponibilité de leurs agents
- Obsession quantitative



# A propos des règles du Forem

- Mise sous pression des agents
- Obsession des chiffres
- Manque d'accompagnement adéquat
- Le flux d'information
- Plan d'action en contradiction avec le contrat Onem
- Tentation d'injonction au CPAS
- Dans la foulée, envoi vers les CPAS les chômeurs non sanctionnés

# Motifs de sanction

- Absence aux convocations
- Les « exigences froides »
- Les motifs aléatoires
- Les abus



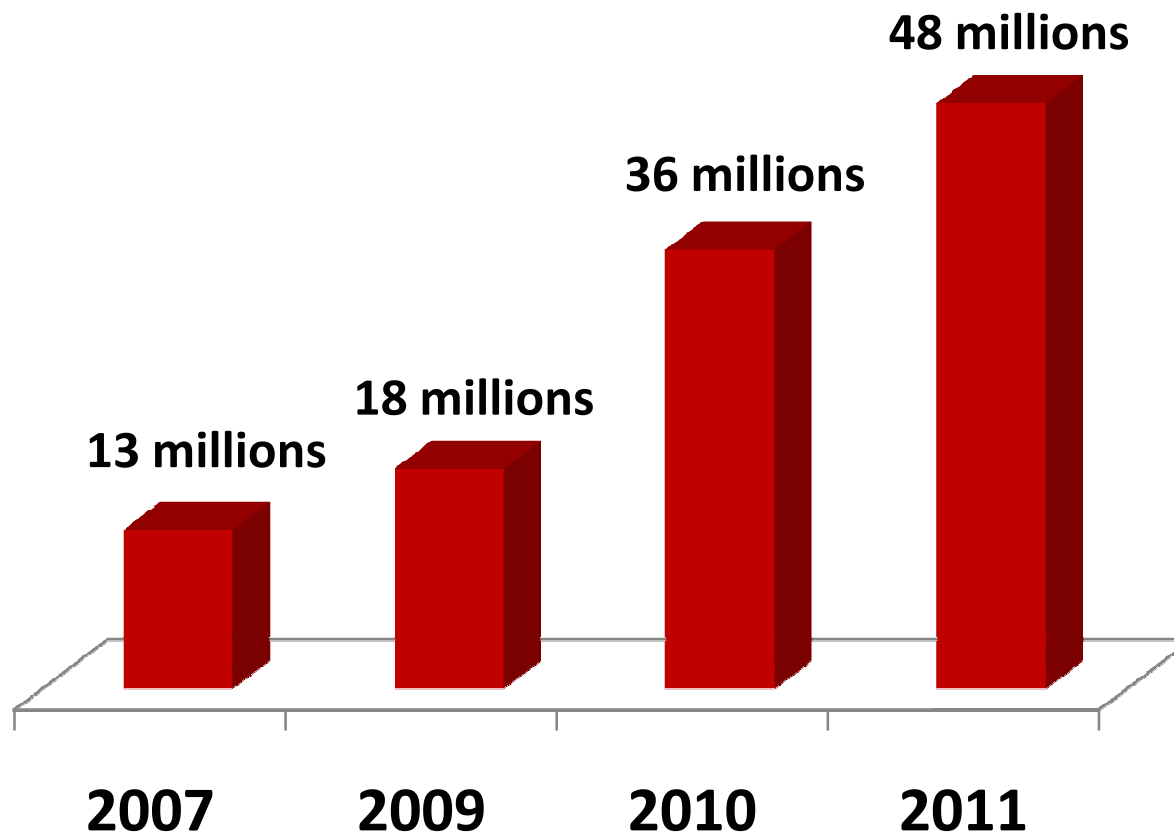
# Le coût pour les CPAS

Après déduction de tous les subsides:

**48.109.081 €**



# Evolution du coût pour les CPAS



## Les CPAS disent:

# STOP

- Il faut:
- un véritable accompagnement
  - les décisions du Fédéral doivent être assumées par le Fédéral
  - respecter les institutions locales

**Nous exigeons que le Gouvernement considère ce dossier comme prioritaire et prenne des mesures pour que cesse ce transfert de charges.**

